



DES ACTES *un* BILAN

ANNE EMERY-TORRACINTA
CONSEILLÈRE D'ÉTAT
SOCIALISTE



DES ACTES, UN BILAN

BILAN DE LA LÉGISLATURE 2013-2018 DE LA CONSEILLÈRE D'ÉTAT ANNE EMERY-TORRACINTA

À la tête du DIP depuis 4 ans, je suis en charge de trois politiques publiques – Formation, Enfance et Jeunesse, Culture et Sport – qui convergent toutes vers le même objectif : **permettre à chacun-e de trouver sa place et favoriser la cohésion sociale.**

Au quotidien, cinq enjeux majeurs guident mon action :

- **Viser une certification pour chaque jeune** et lutter contre le décrochage scolaire pour garantir un avenir à chacun-e.
- **Valoriser la formation professionnelle** pour lutter contre le chômage des jeunes.
- **Développer une école plus inclusive** pour offrir les meilleures conditions d'apprentissage à chaque élève et apprendre à mieux vivre ensemble.
- **Renforcer la politique de l'enfance et de la jeunesse** pour que chacun-e trouve sa place dans la société.
- **Soutenir la culture et le sport** pour favoriser la cohésion sociale.

Seule élue socialiste au sein du gouvernement genevois, ma position minoritaire n'entame en rien la force de mes convictions ! Je m'engage sans relâche pour ne laisser personne au bord du chemin, non seulement au sein du DIP mais également de manière plus générale, en défendant une vision de gauche au sein du collège gouvernemental.

Retrouvez un bilan complet sur mon site internet : www.emery-torracinta.ch



FORMATION

Lutte contre le décrochage scolaire, renforcement de l'école primaire, valorisation de la formation professionnelle et développement d'une école plus inclusive, tels sont les principaux axes de mon action dans le domaine de la formation.

◇ Ces objectifs ont été réaffirmés dans le cadre de la **nouvelle loi sur l'instruction publique** que j'ai proposée au Grand Conseil – l'ancienne datait de 1940 – et qu'il a adoptée en 2015

LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

En matière de formation, on mesure la réussite d'un système éducatif en regardant celles et ceux qui en sortent. Or, à Genève, 10 à 15% des jeunes quittent le système scolaire sans certification du Secondaire II. Dans une société où le marché du travail est devenu toujours plus concurrentiel et exigeant, ces jeunes sont des candidat-e-s au chômage, voire à l'aide sociale. La lutte contre le décrochage scolaire est donc le défi majeur de l'école.

QUELQUES RÉALISATIONS :

- ◇ Mise en œuvre de l'article constitutionnel relatif à la **formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18)** prévue à la rentrée 2018
- ◇ Ouverture de l'**établissement Lullin** pour un soutien individuel aux élèves en risque de décrochage au secondaire II
- ◇ Stabilisation et renforcement du dispositif de soutien **CAP Formations** aux jeunes en rupture

ECOLE PRIMAIRE

On sait que les jeunes concerné-e-s par la rupture scolaire rencontrent généralement des difficultés dès l'école primaire, qui se répercutent ensuite au Cycle d'orientation puis aboutissent à un décrochage durant leur parcours au Secondaire II. Il faut donc bien sûr agir au moment du décrochage, mais également en amont !

L'école primaire joue un rôle fondamental dans l'acquisition des savoirs de base pour permettre aux élèves d'aborder leur avenir dans les meilleures conditions. C'est pourquoi j'ai souhaité renforcer l'école primaire, dans la mesure des moyens qui m'étaient accordés par le Grand Conseil.

QUELQUES RÉALISATIONS :

♦ **Augmentation de 45 postes d'enseignant-e-s de soutien à l'école primaire**, passant de 101 à 146, entre 2013 et 2017, dont près de 40 postes exclusivement destinés à l'apprentissage de la lecture

♦ **Introduction du mercredi matin** dès la 5P pour renforcer les compétences des élèves notamment dans les langues (français, allemand et introduction de l'anglais)

♦ **Création d'équipes pluridisciplinaires au sein des établissements primaires** (avec enseignant-e-s spécialisé-e-s, infirmiers-ères, psychologues, éducateurs-trices, logopédistes, psychomotricien-ne-s). A la rentrée 2017, 9 établissements, soit 27 écoles, bénéficient de ces équipes. Le déploiement se poursuivra au cours des prochaines années (7 équipes supplémentaires sont prévues au budget 2018)

CYCLE D'ORIENTATION

La lutte contre le décrochage passe évidemment par une bonne orientation scolaire et professionnelle, qui constitue une des missions du cycle d'orientation. Mis en place en 2011, le nouveau cycle (nCO) doit désormais être évalué afin de vérifier si son application répond aux objectifs du législateur et aux besoins des élèves, notamment les plus fragiles.

QUELQUES RÉALISATIONS :

- ◇ Refonte et amélioration du **dispositif d'information scolaire et professionnelle** au CO, avec une première étape d'amélioration dès la rentrée 2017, suivie d'autres mesures en 2018
- ◇ Mise en place du projet **GO-Apprentissage** (aujourd'hui dans quatre cycles, avec un élargissement prévu dès 2018) pour accompagner les élèves dans la recherche d'une place d'apprentissage
- ◇ **Analyse du nouveau CO** en cours. Elle porte sur la grille horaire, l'évaluation des passerelles et la capacité du système à répondre aux besoins. Les premiers ajustements de la grille horaire au CO devraient avoir lieu à la rentrée 2019 et d'éventuelles modifications structurelles ultérieurement

SECONDAIRE II ET FORMATION PROFESSIONNELLE

L'objectif premier du secondaire II est de conduire chaque jeune à une certification. Cela passe par la mise en œuvre de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, l'adaptation des filières et la valorisation de l'apprentissage, l'une de mes priorités car elle constitue un des moyens les plus sûrs pour lutter contre le chômage.

En effet, un-e jeune qui s'est formé-e au sein d'une entreprise bénéficie déjà d'une expérience professionnelle, ce qui renforce ses chances de trouver

ensuite un emploi. Pourtant, Genève enregistre le plus faible taux d'entreprises formatrices de Suisse ainsi que la proportion la plus faible de jeunes qui entrent directement en formation professionnelle duale à la fin du CO.

QUELQUES RÉALISATIONS :

◇ Adoption par le Conseil d'Etat, sous mon impulsion, d'un **“plan d'action apprentissage”** en 13 mesures autour de trois axes : soutenir les entreprises formatrices, augmenter le nombre d'apprenti-e-s au sein du petit et du grand Etat et promouvoir la formation professionnelle à travers une meilleure information au Cycle d'orientation. L'objectif de 4% d'apprenti-e-s au sein du petit Etat est atteint à la rentrée 2017, avec un taux de 6.7% pour le DIP (118 apprenti-e-s au DIP pour un total de 265 à l'Etat !)

◇ Pour soutenir les entreprises formatrices, mise en place du **Dispositif Chèque Label Entreprise Formatrice (CLEF)**

◇ **Adaptation de l'offre de formation professionnelle** pour répondre aux besoins des jeunes, à ceux de l'économie et aux défis de la société de demain : ouverture de plus de 10 nouvelles filières et augmentation de la capacité d'accueil de certaines filières notamment dans le domaine de la santé et du social

◇ **Ouverture de l'école de commerce Raymond Uldry** qui offre de nombreuses places d'apprentissage ainsi que des stages pour des jeunes à besoins particuliers. Encadrés par leurs formateurs-trices, ces jeunes effectuent une partie des tâches nécessaires au fonctionnement d'une école (cafétéria, secrétariat, conciergerie, espaces extérieurs)

◇ **Projet de réforme de la maturité gymnasiale** afin de rendre le système plus simple, plus cohérent et plus lisible, avec la modification de la grille horaire du Collège (probablement à la rentrée 2019) comprenant notamment la généralisation d'un enseignement d'informatique

FORMATION TERTIAIRE

La formation académique et professionnelle tertiaire est essentielle pour maintenir notre pays à la pointe de l'innovation et répondre aux besoins du monde du travail. Dans notre canton, où le secteur tertiaire est largement dominant et la main d'œuvre à forte valeur ajoutée, nous avons la chance de disposer d'une offre de formation tertiaire diversifiée, avec des écoles supérieures et des hautes écoles (Université et HES) à la pointe dans leurs domaines.

En outre, il est également capital de soutenir la formation professionnelle et continue des adultes dans un monde où les besoins du marché du travail évoluent très rapidement.

QUELQUES RÉALISATIONS :

- ◇ Développement du **Campus Biotech** (Université, HES, EPFL, entreprises)
- ◇ Développement des **interactions entre l'Université et les écoles**, notamment dans les sciences
- ◇ Mise en œuvre de l'**autonomie des HES** et adoption d'un nouveau règlement du personnel
- ◇ **Réforme de la formation des enseignant-e-s du Secondaire** à l'Institut Universitaire de Formation des Enseignants, ceci afin de garantir la reconnaissance des diplômes en répondant aux exigences intercantionales et de respecter les particularités genevoises (statut unique du corps enseignant et formation par le biais de stages en responsabilité)
- ◇ Développement du dispositif Qualifications+ pour faire face à la demande grandissante de validation des acquis et de l'expérience (VAE) pour la formation des adultes et **mise en place d'une certification des compétences de base** (français, maths) reconnue par le DIP (1^{ère} fois en Suisse)

L'ÉCOLE INCLUSIVE

L'école doit s'adapter aux besoins de chaque élève ! Quels que soient ses besoins, son potentiel, ses difficultés, ses talents, son origine ou son milieu social, chaque élève doit bénéficier des meilleures conditions d'apprentissage et chances de réussite de son parcours scolaire. L'école que je défends est inclusive, car elle privilégie autant que possible des solutions qui permettent aux enfants d'apprendre et de grandir ensemble. Cette école fait de la diversité une force.

Dans cette perspective, l'un des enjeux consiste à développer des dispositifs pour la scolarisation des élèves à besoins particuliers ou en situation de handicap. Pour ces élèves, il existe deux types de dispositifs visant à répondre au mieux à leurs besoins : l'intégration dans un bâtiment scolaire de l'enseignement régulier d'un groupe d'élèves (qui sont dans leur propre salle, même si cela n'exclut pas des moments d'intégration individuelle dans une classe) ou l'inclusion dans une classe de l'enseignement régulier grâce à un dispositif de soutien (dont l'organisation varie en fonction des besoins des élèves).

QUELQUES RÉALISATIONS :

♦ Depuis le début de mon mandat, le **nombre d'élèves bénéficiant de dispositifs inclusifs** est passé de 77 élèves en 2013 à 246 en 2017. Le nombre de **places dans les classes intégrées** (hors regroupement de classes spécialisées) et les centres médico-pédagogiques intégrés est passé de 83 en 2013 à 250 en 2017

♦ Elaboration du "**concept de pédagogie spécialisée**" conformément à l'accord intercantonal de pédagogie spécialisée. Sa mise en œuvre est prévue pour la rentrée scolaire 2018 et comprend la procédure d'évaluation standardisée (PES)

♦ Augmentation du nombre de places dans les **Centres d'intervention précoce en autisme (CIPA)** et mise en place d'un dispositif de soutien permettant l'inclusion scolaire des enfants ensuite en enseignement régulier (11 élèves suivis en 2017)

◇ Evolution du cadre des **aménagements scolaires** permettant le maintien dans l'école régulière des élèves qui rencontrent des difficultés et clarification de la procédure pour les troubles de type Dys- ou TSA

◇ Stabilisation du dispositif des **assistant-e-s à l'intégration scolaire (AIS)** et augmentation de leur nombre pour accompagner les élèves :
21 élèves en 2013, 40 en 2017

ENFANTS MIGRANTS

Dans un canton multiculturel, l'école constitue le lieu privilégié de l'intégration des enfants migrants, le creuset qui permet d'assurer la cohésion sociale. Cette intégration doit se réaliser en évitant tout à la fois l'écueil de l'assimilation et celui du communautarisme, en combinant l'apprentissage du nouvel environnement d'accueil et de la langue française à la valorisation de la langue et de la culture d'origine.

QUELQUES RÉALISATIONS :

◇ Ouverture de **classes de scolarisation** à plein temps à **l'école primaire** et de **classes d'alphabétisation** au **cycle d'orientation**

◇ Au Secondaire II, alors que les migrant-e-s n'étaient pas accueilli-e-s après mars, ouverture de dispositifs permettant leur **accueil jusqu'à la fin de l'année scolaire**

◇ Adaptation et développement d'une offre adaptée avec la **création d'une classe d'accueil intégrée**, déploiement d'une équipe de soutien pluridisciplinaire, ouverture de **classes d'orientation professionnelle** et élaboration en cours d'une offre de formation professionnelle
“préapprentissage d'intégration”

◇ Renforcement du Service de protection des mineurs (SPMi) pour accompagner les **requérant-e-s d'asile mineur-e-s non-accompagné-e-s** (RMNA) et soutien financier à des **projets d'activités socio-éducatives** en-dehors de l'école pour les RMNA

LAÏCITÉ DE L'ÉCOLE

Dans un contexte social et politique sensible, la laïcité, notamment de l'école, est l'instrument qui permet la paix civile et le respect des convictions de toutes et tous. Comprise comme la neutralité religieuse de l'Etat, elle est donc essentielle à une vie scolaire sereine. En effet, le respect d'une laïcité bien intégrée dans le cadre scolaire est le meilleur garant d'un vivre-ensemble harmonieux dans une société qui doit apprendre à pratiquer sa multiculturalité sans occulter ses racines.

◇ Le DIP a donc décidé de réaliser une **brochure référence sur la laïcité à l'école**, distribuée à tous les enseignant-e-s et visant trois buts. Clarté: rappeler les principes et les règles qui fondent le respect de la laïcité à l'école. Fermeté: souligner que ces règles sont applicables à toutes et tous et ne sont pas négociables. Dialogue: réaffirmer qu'en cas de problème, il s'agit d'amener l'élève et/ou sa famille à changer de posture, le but de l'école étant de former, pas d'exclure

POLITIQUE DES LANGUES

Le renforcement du français et des langues secondes ainsi que la valorisation des langues et cultures d'origine sont les piliers d'une politique des langues dynamique et évolutive. A l'heure où l'apprentissage d'une seconde langue nationale est parfois questionné, renforcer et développer l'apprentissage des langues est essentiel: c'est une nécessité en Suisse, pays multilingue, pour favoriser la cohésion nationale, en particulier à Genève, ville multiculturelle par définition.

QUELQUES RÉALISATIONS:

◇ **CFC bilingue français-anglais**: lancé en 2013, il intègre depuis la rentrée scolaire 2015, la maturité professionnelle. 42 entreprises sont désormais associées à cet apprentissage

◇ **Promotion et développement de la maturité bilingue par séjour**: ces travaux sont en cours pour rendre ce programme financièrement accessible à tous les élèves

- ◇ Création ou développement de **programmes dédiés aux échanges et à la mobilité** pour les différents degrés sur temps scolaire

NUMÉRIQUE

Enseigner et apprendre à l'ère numérique est un défi pour l'école genevoise qui se doit de proposer un enseignement de qualité en phase avec notre temps. L'école doit rendre compte de la place du numérique dans la société ainsi que des changements qu'elle induit. Elle doit enseigner aux élèves ce nouveau langage, ainsi que les possibilités qu'il offre de penser le monde et d'orienter leur action, tout comme elle se doit de leur en montrer les limites et les dangers.

QUELQUES RÉALISATIONS :

- ◇ Développement en cours de **l'équipement** des salles de classes : wifi, tablettes numériques, tableaux blancs interactifs
- ◇ Travaux en cours pour **l'intégration de l'enseignement de l'informatique dans l'ensemble du parcours scolaire**, portant tant sur les outils que sur les ressources, les contenus et la formation des enseignants. D'ici le printemps 2018, le DIP communiquera sur sa stratégie numérique



ENFANCE ET JEUNESSE

Elaboration d'une loi-cadre sur l'enfance et de la jeunesse, participation des enfants et des jeunes, renforcement de l'éducation spécialisée et petite enfance sont les principaux axes de mon bilan dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

Le rôle des collectivités publiques est essentiel pour encourager l'intégration et la participation des enfants et des jeunes, afin de promouvoir des conditions propres à favoriser leur santé et protéger les enfants menacés dans leur intégrité physique et psychique. Les communes, les institutions sociales et les associations sont des acteurs importants de ce domaine. Quant au canton, il joue un rôle primordial à bien des égards. J'ai estimé que la politique de l'enfance et de la jeunesse de ce canton devait pouvoir s'appuyer sur une base légale spécifique comme dans tous les autres cantons romands.

♦ Dépôt d'un **projet de loi** sur l'enfance et la jeunesse, qui porte sur la participation, l'éducation, le soutien à **la parentalité, la prévention des discriminations, la santé et la protection des mineurs**. Ce projet de loi sera vraisemblablement adopté début 2018 par le Grand Conseil

A cheval entre le domaine de la Formation et celui de l'Enfance et de la Jeunesse se situe l'apprentissage des valeurs démocratiques qui fondent notre société. Défendre l'importance de cet apprentissage, c'est favoriser la cohésion sociale pour mieux vivre ensemble en développant des actions très concrètes.

QUELQUES RÉALISATIONS:

♦ Renforcement de la **participation des enfants et des jeunes**, dans le cadre scolaire ainsi que par la création d'un **Conseil de la Jeunesse**, prévu par le projet de loi sur l'enfance et la jeunesse suite à une proposition émanant des jeunes eux-mêmes

◇ Déploiement du plan cantonal de **lutte et prévention contre le (cyber) harcèlement** dans les écoles du canton

◇ Participation du DIP à la **plateforme contre la radicalisation et l'extrémisme violent** et mise en place d'un plan d'action dans le cadre scolaire

◇ De nombreuses actions ont été entreprises dans **la lutte contre les discriminations** et pour favoriser l'inclusion de tous les élèves : intensification des actions de prévention de l'homophobie, adaptation des dispositifs pour intégrer le suivi des élèves transgenres, adaptation de démarches ou formulaires de manière à reconnaître la diversité des configurations familiales, notamment les familles arc-en-ciel

ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Protéger les enfants est un devoir fondamental de l'Etat. Lorsque la famille ne peut plus offrir le cadre sécurisant nécessaire au développement harmonieux de chaque enfant, il appartient à l'Etat d'y pallier. Or, dans le domaine de l'éducation spécialisée, Genève rencontre depuis plusieurs années une situation de saturation majeure des places d'accueil nécessaires pour les mineur-e-s concerné-e-s.

QUELQUES RÉALISATIONS :

◇ **Augmentation des places**, notamment d'urgence, dans les foyers d'éducation spécialisée. Pour **lutter contre les hospitalisations sociales**, le projet de budget 2018 prévoit l'ouverture d'un nouveau foyer pour les enfants de 0 à 5 ans

◇ **Postes supplémentaires accordés au SPMi** pour diminuer la surcharge de travail du personnel

♦ **Renforcement du soutien à la parentalité** avec l'augmentation des moyens attribués au dispositif d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) qui a pour objectif d'aider les familles et permet souvent d'éviter des placements en foyer. **Création d'un dispositif d'AEMO petite enfance** (0-2ans)

PETITE ENFANCE

Développer la politique de la petite enfance constitue un premier pas majeur vers l'égalité des chances pour l'avenir de nos enfants. Durant les quatre premières années de sa vie, l'enfant acquiert petit-à-petit des compétences qui lui permettent de comprendre et d'interagir avec le monde qui l'entoure. L'accès à une place d'accueil extrafamiliale contribue au renforcement de ces apprentissages. Développer la politique de la petite enfance est également un outil pour favoriser l'égalité homme-femme et l'intégration sociale puisque cela permet aux parents, aux femmes majoritairement, de mieux concilier vie familiale et professionnelle.

QUELQUES RÉALISATIONS :

- ♦ Elaboration d'un **projet de loi traduisant les articles constitutionnels sur l'accueil préscolaire**, actuellement en attente de traitement au Grand Conseil
- ♦ **Augmentation du nombre de professionnels** formés dans le domaine de la petite enfance
- ♦ Développement de **l'Observatoire cantonal de la petite enfance** pour permettre au canton d'avoir une meilleure connaissance des besoins et de l'offre d'accueil préscolaire
- ♦ Mise en place d'un **dispositif de soutien à l'inclusion scolaire** des enfants à besoins particuliers précédemment suivis par le Service éducatif itinérant (SEI) durant la période préscolaire: 23 élèves sont accompagnés en 1P et 2P à la rentrée 2017



CULTURE ET SPORT

Penser, créer et chercher sans cesse à se surpasser est le propre de l'être humain. C'est dire l'apport inestimable de la culture et du sport pour chacun-e d'entre nous. La culture et le sport constituent des facteurs essentiels de cohésion sociale car ils impliquent le dialogue et la rencontre, ils proposent des références communes aux membres de la société et ils favorisent l'épanouissement individuel et collectif. Dans une société en perpétuel mouvement, la culture et le sport consolident le vivre-ensemble.

♦ La **création d'un Office de la culture et du sport** au sein du DIP vise à donner à ces politiques respectives toute l'importance qu'elles méritent

POLITIQUE CULTURELLE

La culture est au cœur de notre humanité commune. Elle est à la source des représentations partagées qui nous permettent de coexister en paix. Elle est indispensable à l'épanouissement, à l'équilibre et à la quête de sens personnel et collectif.

Développement des lieux culturels et festifs, aide à la diffusion et au rayonnement de la création artistique, déploiement d'une politique du livre, renforcement de l'accès à la culture pour chacun-e, sont les principaux axes de la politique culturelle que je mène, dans un contexte néanmoins compliqué par de régulières attaques contre les moyens accordés à la culture. Persuadée que la culture n'est pas un luxe, je défends un engagement fort du canton en matière culturelle, complémentaire à l'engagement des communes en la matière.

Utiliser l'argent public pour développer la culture, c'est investir. Investir pour Genève, un canton qui peine parfois à rêver son futur, un canton qui oublie parfois que nous avons besoin de projets culturels ambitieux pour avancer.

QUELQUES RÉALISATIONS :

◇ Publication du rapport “**Le poids de l’économie créative et culturelle à Genève**”, en collaboration avec la Ville de Genève

◇ Développement des **activités du mercredi après-midi** autour de la culture et du sport

◇ Renforcement du dispositif **Ecole&Culture** avec, en particulier, une augmentation de l’offre destinée aux élèves en formation professionnelle

AIDE À LA DIFFUSION

Une politique culturelle ambitieuse passe notamment par le rayonnement culturel de Genève en Suisse et à l’étranger. Dans cette perspective, il est essentiel de développer une politique d’aide à la diffusion innovante pour soutenir la créativité des artistes genevois-es et leur ouvrir des scènes difficile d’accès, hors de nos frontières cantonales et nationales.

◇ Elaboration en cours d’une **feuille de route sur l’aide à la diffusion**, définissant clairement la direction que Genève entend prendre dans ce domaine suite à la reprise totale de ce dernier au niveau cantonal dans le cadre de la répartition des tâches canton-communes

LIEUX CULTURELS

Développer une stratégie territoriale pour la Culture, c'est favoriser l'ancrage et la diversité des lieux culturels, en soutenant les initiatives des acteurs culturels. En matière de lieux culturels, le canton paie aujourd'hui la fermeture des squats. La Culture émergente peine à trouver des lieux adaptés et les artistes, comme les jeunes en quête d'espaces festifs abordables, en sont les premières victimes.

L'Etat doit s'engager à assurer une politique des lieux culturels sur l'ensemble du territoire. C'est ainsi que le canton a présenté récemment une stratégie d'aménagement des lieux de vie nocturne, culturels et festifs, en annonçant également le rattachement au DIP de la thématique de la vie nocturne, en renforcement du lien avec la vie culturelle et le domaine de la jeunesse.

QUELQUES RÉALISATIONS :

- ◇ Suivi de l'étude « **Genève, la nuit – stratégie territoriale pour la vie nocturne, culturelle et festive** » en réponse à la pétition pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée, en collaboration avec l'Office d'urbanisme du DALE
- ◇ Renforcement des missions de la **Plateforme de concertation sur les lieux culturels** et élargissement de son champ d'intervention aux lieux de vie nocturne, culturels et festifs
- ◇ Etude sur le **financement des lieux culturels** mandatée par le DIP et perspectives
- ◇ Vote d'un budget d'investissement de 45 millions pour la **Nouvelle Comédie**
- ◇ Vote d'un budget d'investissement de 10 millions pour le **Théâtre de Carouge**

SOUTIEN AU LIVRE

En matière de politique du livre, le DIP soutient le livre, de sa création à son archivage en passant par la publication et la diffusion. Il s'agit d'un domaine où Genève (ville et canton réunis) a joué un rôle de pionnier en Suisse, notamment par son soutien aux auteurs, éditeurs-trices et libraires indépendant-e-s. Nous entendons poursuivre et renforcer ce soutien également dans le domaine de la formation et l'apprentissage de la lecture à l'école.

QUELQUES RÉALISATIONS :

- ◇ En lien avec la médiation culturelle autour du livre, dépôt d'un projet de loi pour le développement de la **Maison Rousseau et de la littérature**, actuellement en attente de son adoption par le Grand Conseil
- ◇ Ouverture d'une **Ecole supérieure de Bande dessinée et d'illustration**
- ◇ Création du **prix BD Zoom** décerné chaque année par des élèves du Secondaire II à un-e auteur-e de BD romand-e ou édité en Suisse romande

POLITIQUE SPORTIVE

Le sport dépasse les frontières et les classes sociales, il est essentiel à la santé et au bien-être, il promeut des valeurs de solidarité et constitue un outil précieux de renforcement des liens sociaux.

Développement des infrastructures sportives, renforcement du soutien à la relève, promotion de l'éducation physique à l'école, amélioration de l'accès au sport pour chacun-e : tels sont les objectifs qui guident mon action en matière de politique sportive, habitée par la conviction que le sport populaire et le sport d'élite se complètent et contribuent à la cohésion sociale. Le rôle du canton dans le domaine du sport, bien qu'historiquement plutôt marginal, est appelé à prendre de l'ampleur.

QUELQUES RÉALISATIONS :

- ◇ Pérennité du **Stade de Genève**, assurée par le biais d'une subvention cantonale à hauteur de 1.8 million
- ◇ Nouveau cours **Jeunesse+Sport** notamment sur l'abus sexuel, le dopage et le développement des formations sport pour enfants
- ◇ Pilotage de la réflexion sur la future **nouvelle patinoire**
- ◇ Dispositifs en cours d'élaboration pour soutenir, notamment, financièrement les clubs sportifs qui intègrent des **personnes en situation de handicap**
- ◇ Organisation, avec la Ville de Genève, des **Jeux suisses d'été "Special Olympics"** pour personnes en situation de handicap mental (mai 2018) : 1900 sportifs et sportives en situation de handicap mental s'affronteront dans de nombreuses disciplines

SOUTIEN À LA RELÈVE

Le soutien à la relève élite peut prendre plusieurs formes. Dans le cadre scolaire, il relève du dispositif “sport-art-études” qui permet à des jeunes de mieux concilier formation scolaire et professionnelle et activité sportive (ou artistique). De plus, le canton pilote le projet GEF – Genève éducation football – destiné à l’entraînement des jeunes footballeurs de l’élite genevoise. Enfin, la politique cantonale de soutien au sport d’élite et à la relève passe également par le soutien aux sportifs-ives individuel-le-s, avec par exemple le programme Team Genève. Et je tiens à souligner ici ma conviction que, par leurs parcours souvent exemplaires, les sportifs-ives d’élite sont des modèles très positifs pour les jeunes.

QUELQUES RÉALISATIONS :

- ◇ Finalisation du projet de construction et de financement des infrastructures pour la relève élite dans le football, **Genève éducation football – GEF**
- ◇ Développement des **soutiens financiers aux associations cantonales mettant en place des dispositifs de formation de la relève élite** : 6 nouveaux projets (tennis de table, handball, triathlon, canoë/kayak, tchoukball, cyclisme) complètent le dispositif existant (football, hockey, volleyball), en collaboration avec les communes
- ◇ Développement du concept de **soutien aux sportifs-ives d’élite grâce au programme Team Genève**
- ◇ Evaluation en cours du **dispositif sport-art-études** afin d’examiner les évolutions à mettre en place pour mieux répondre aux besoins

ÉDUCATION PHYSIQUE

L'activité physique est essentielle pour la santé et le bien-être de chacun-e. L'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique à l'école font partie intégrante du plan d'étude romand, en plus de constituer une obligation fédérale spécifique, à savoir 3 heures d'éducation physique durant toute l'école obligatoire. Or, Genève ne respectait pas cette obligation fédérale au cycle d'orientation. J'ai donc souhaité corriger cette situation, mais également agir afin que chaque élève, même sous certificat médical, puisse avoir la possibilité de pratiquer une activité physique adaptée.

QUELQUES RÉALISATIONS :

♦ Introduction de la **3^{ème} heure d'éducation physique** en 9^{ème} R1 et R2 dès la rentrée 2017. Généralisation à l'ensemble des élèves prévue dans le cadre de la modification de la grille horaire à l'horizon de la rentrée 2019

♦ Dans les filières plein temps du secondaire II, généralisation des **cours d'éducation physique individualisée (EPI)** à destination des élèves au bénéfice d'un certificat médical si leur état de santé peut leur permettre de pratiquer certaines activités